



Executeur testamentaire les droits !

Par **redneck83**, le **03/05/2010** à **18:43**

Bonjour, je vous expose le problème, le fils aîné de ma compagne ! suite au décès de leur père a été nommé par le défunt pour qu'il prenne en charge les obsèques et les paye avec une somme allouée à cet effet !! le point de discorde entre les enfants (ils sont 4) est que une fois les obsèques de leur père payées, il reste de l'argent !!! argent que l'aîné est vite empressé de dire cela me revient de droit je suis l'exécuteur testamentaire !!! j'ai effectué quelque recherche dans ce sens j'ai trouvé un article qui dit que en aucun cas il ne peut s'agir de rémunérer un exécuteur !!! mais bon cela reste flou !! je viens donc vers vous pour que vous puissiez m'aider !!! nous voudrions savoir s'il doit restituer l'argent ou pas !!! merci ! nps il reste de l'argent à partager au niveau de la succession !!!